

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME AUVERGNE RHÔNE ALPES

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet du concours

Le Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes, 1 rue Chapuy, 69008 Lyon, organise un concours qui a pour objectif de créer son nouveau logo.

Article 2 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous. Sont exclus du concours les membres du jury et leur famille proche.

Si le participant est âgé de **moins de 18 ans** lors de l'inscription, il doit fournir une autorisation écrite de son représentant légal. Aucun frais d'inscription n'est exigé.

La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Modalités d'inscription et de participation

- Les inscriptions se feront à l'adresse mail : escrime.auvrhonealpes@gmail.com ou par courrier au **Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes, 1 rue Chapuy- 69008 Lyon**

- Les logos devront être envoyés avant la fin du concours **le 09 avril 2018**.

- Vous pouvez à tout moment (jusqu'à la date de fin du concours) soit modifier votre logo, soit le retirer à l'adresse mail précédente.

- Le logo pourra être déposé au Comité Régional, 1 rue Chapuy, 69008 Lyon sur une clef USB ou autre support numérique et également sur support papier, si le participant est dans l'impossibilité de l'envoyer par mail.

- Votre création pourra être si nécessaire numérisée par nos soins pour la réalisation finale.

Article 4 : Contraintes techniques

Organe déconcentré de la Fédération Française d'Escrime, le **Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes** a pour mission d'organiser, développer et promouvoir l'escrime dans la région. Il accompagne également les 100 clubs du territoire dans leur fonctionnement.

Le Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes est né suite à la réforme territoriale et issu des ligues d'Auvergne, du Dauphiné-Savoie et du Lyonnais.

Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication du Comité Régional.

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- Refléter **l'identité de l'escrime**.

- Refléter les valeurs suivantes : esprit d'équipe, respect, mouvement et modernité.

- Permettre une identification rapide et mémorisable des institutions par le concept et les couleurs.

- Les couleurs devront se rapprocher ou intégrer les couleurs des 3 territoires géographiques constitutifs de la nouvelle région : les sommets des Alpes, les volcans d'Auvergne et la vallée du Rhône.

- Textes associés : « Comité Régional d'Escrime » et « Auvergne-Rhône-Alpes » (majuscule et minuscule restent libres d'utilisation). La police utilisée pour le logo est libre de choix mais doit être libre de droit.

- Supporter la conversion en Noir/Blanc et rester lisible à la taille 2x2cm

- Format : Max A4 (env.20x20cm)

- Format de l'image accepté : jpg, jpeg, bmp, png, tif, svg ou ai.

- Définition minimum : 300 dpi

- Simplicité et excellente qualité visuelle et esthétique.
- Possibilité de rendre le projet sur papier.

Article 5 : Critères de sélection des projets

Chaque logo sera examiné d'après les critères suivants :

- la mise en valeur de l'image de l'escrime régionale.
- l'originalité de la conception.
- la qualité visuelle (graphisme, esthétique, couleurs et police de caractère)
- la possibilité de l'adapter sur les différents supports.

La commission communication fera une première sélection des logos qu'elle soumettra ensuite aux votes aux internautes pour avis.

Le Président du Comité Régional choisira le logo définitif sur la base de l'avis de la Commission Communication et des internautes. Le nom du gagnant sera communiqué par l'organisateur dans le mois et annoncé sur les sites des CID.

Aucun projet ne sera restitué.

Le comité se réserve le droit de ne retenir aucun projet si les œuvres présentées ne répondent pas aux critères énoncés dans l'article 5. Si le comité de sélection considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune ne soit satisfaisante, il s'autorise à annuler le concours sans possibilité de réclamations par les candidats. La création du logo sera alors soumise à une entreprise professionnelle.

Article 6 : Droits d'auteurs

Le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient cédés ou transférés, à titre exclusif et gratuit, au Comité Régional d'Escrime AuRA.

Ainsi, le participant autorise l'organisateur à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'internet ou sur un support de quelque nature qu'il soit.

Dans le cas où l'organisateur utiliserait le logo, le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation.

En participant au concours, le candidat autorise la publication de ses logos, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales.

Article 7 : Modalités de modification du concours

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des additions, des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit dans tous les cas, de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

Article 8 : Limites de responsabilité

L'organisateur du concours ne pourrait être tenu pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. A ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. De façon générale, le participant garantit l'organisateur du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du

fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

Article 9 : Contestation du concours

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin de la semaine consécutive à la désignation des gagnants, le cachet de la poste faisant foi. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur.

Article 10 : Prix

Le Comité Régional d'escrime AuRA récompensera les 3 premiers et offrira aux gagnants :

- 1^{er} prix : 1 bon d'achat fournisseur de 150€ + invitations aux CIP ou Challenge SNCF à Paris
- 2^{ème} prix : 1 montre FFE d'une valeur de 150€ + invitations
- 3^{ème} prix : Invitations aux CIP ou Challenge SNCF à Paris.

Article 11 : Adhésion au règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant au résultat.

Article 12 : Dépôt des projets

A retourner avant le 09 avril 2018 - minuit ; par voie postale ou dépôt au comité Régional d'Escrime avec la création originale de logo sur un support adapté. Aucun projet reçu hors délai ne sera accepté.

L'objet des mails ou l'envoi par courrier porteront la mention : **Concours création logo régional d'escrime**

Comité Régional d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes

1 rue Louis Chapuy

69000 LYON

OU escrime.auvrhonealpes@gmail.com

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)